



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 16/03/2026

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE JEAN JAURES

À compter du 23/03/2026 et jusqu'au 10/04/2026, la circulation est alternée par B15+C18 et feux RUE JEAN JAURES.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA TANNERIE

Le 25/03/2026, 8 RUE DE LA TANNERIE, **barrage de rue**

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

1 RUE ADOLPHE THIERS

- Le 20/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - sans prestations municipales
- **1 place de livraison réservée pour une durée de 2h00 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement**
- Le 20/03/2026, occupation du domaine public circulation interdite sur le trottoir l'entreprise mettra en place la signalétique en amont et en aval des passages piétons pour avertir les piétons d'emprunter le trottoir opposé

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

Du 1 au 7 AVENUE VICTOR HUGO du 13/04/2026 au 16/04/2026, Occupations de places

- par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 6 places réservées du n° 1 au n° 7
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le
- stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE JEANNE D'ARC

P R O L O N G A T I O N D E L ' A R R E T É 2 6 A V 0 2 2 1

2 RUE JEANNE D'ARC

- Du 14/03/2026 au 27/03/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 16 m² autorisation de mettre un échafaudage uniquement sur le trottoir

face au 2 bis RUE JEANNE D'ARC • du 18/03/2026 au 27/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales une place réservée fac au n° 2 bis

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par L'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA LOI

A B R O G A T I O N D E L ' A R R Ê T É 2 6 A V 0 3 1 8

Du 15 au 11bis RUE DE LA LOI du 19/03/2026 au 20/03/2026, Occupations de places par

- véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 3 places réservées conformément au plan ci
- joint. le centre municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le
- stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur

AVENUE DU 4 AOUT 1944

Le 20/03/2026, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DU 4 AOUT 1944.
1 place au droit du n° 85 et 2 places au droit du n° 87 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

Circulation

Secteur Sud Est et Secteur Nord Est

COURSE COLOR RACE

Le 26/03/2026, 26 mars 2026 de 15h à 17h, le demandeur est autorisé à organiser une course associative sans chronométrage sur l'itinéraire suivant et conformément au plan ci joint :

- SITE DE L'UBS
- RUE ANDRE LWOFF
- AVENUE DE TOHANNIC (sur piste cyclable)
- ESPACE VERT DE TOHANNIC
- RUE YVES MAINGUY
- AVENUE RAYMOND MARCELLIN (sur piste cyclable)
- SITE DE L'UBS

L'organisateur disposera des bénévoles aux emplacements

- suivants : intersection RUE ADRE LWOFF et AVENUE DE
- TOHANIC intersection PARKING DE TOHANNIC et AVENUE DE
- TOHANIC PARC DE TOHANNIC (voir plan)
- Intersection RUE ANDRE LWOFF et PARC DE
- TOHANNIC RUE YVES MAINGUY

Ceux-ci seront détenteurs du présent arrêté et porteront un gilet haute visibilité

- Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue par périodes n'excédant pas 5 min ;
- L'activité se fera dans le strict respect du code de la route, les participants devront circuler uniquement sur les cheminements piétons

Circulation

Secteur Sud Est, Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Centre / Le Port

BAPTEME MOTO

Le 29/03/2026, de 13h00 à 18h00, l'organisateur est autorisé à organiser des baptêmes moto sur l'itinéraire suivant :

- GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY
- RUE DU PORT
- AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
- AVENUE DU MARECHAL JUIN, de l'AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE
- TASSIGNY jusqu'à GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- AVENUE RENE DE KERVILER, de GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- jusqu'à la
- RUE DU COMMERCE
- RUE FERDINAND LE DRESSAY
- PLACE LEON GAMBETTA
